

Séance
ordinaire du 6
mars 2023

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU SIXIÈME (6^e) JOUR DU
MOIS DE MARS DEUX-MIL-VINGT-TROIS (2023) À COMPTER DE 20 H À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 300, AVENUE DU SANATORIUM À MONT-
JOLI**

M. Martin Soucy, maire,
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Un (1) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville soit mesdames Kathleen Bossé, greffière et Sonia Lévesque, directrice des communications et responsable du cabinet du maire ainsi que messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint et Steve Corneau, directeur des finances y assistent.

Sont également présents messieurs Jérémie Ouellet et Marc Després de la Télévision de La Mitis.

MOMENT DE RÉFLEXION

23.03.103

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Au nom de mes collègues du conseil, je tiens à souhaiter la bienvenue au public présent de même qu'à nos concitoyennes et concitoyens qui nous regardent par le truchement de la Télévision de La Mitis. Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

23.03.104

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.
3. Adoption des procès-verbaux des séances ordinaires du 6 et 20 février 2023.
4. Adoption du bordereau des comptes à payer de la Ville de Mont-Joli :
 - ☞ Comptes réguliers : 852 438,40 \$
 - ☞ Comptes préautorisés : 804 657,19 \$

ADMINISTRATION

5. Autorisation de signature d'une quittance dans le dossier de 9212-6010 Québec inc.
6. Autorisation de signature d'une servitude d'utilités publiques avec Hydro-Québec et Telus pour le développement résidentiel de la rue Georges-Henri De Champlain.
7. Demande d'accompagnement au ministère des Affaires municipales et de l'habitation par le responsable du plan d'action — rapport d'audit de la Commission municipale du Québec.

FINANCES

8. Approbation de la programmation des travaux version 5 dans le cadre du programme TECQ 2019-2023.

9. Autorisation de paiement des quotes-parts à la MRC de La Mitis.
10. Autorisation de versement d'un don.
11. Autorisation d'une demande de changements DC-A-019 dans le cadre du projet de réaménagement intérieur et réfection de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville.
12. Autorisation de paiement d'honoraires professionnels supplémentaires à Rive architecture – projet réaménagement de l'Hôtel-de-Ville.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

13. Autorisation de signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage– ressource en génie civil.
14. Autorisation de signature d'une entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage– ressource en administration et finances.
15. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale pour le partage d'une ressource en génie civil.
16. Autorisation de dépôt d'une demande de coopération intermunicipale pour le partage d'une ressource en administration et finances.

LOISIRS

17. Autorisation d'octroi de contrat de gestion parasitaire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

18. Acceptation du retrait de la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici à l'entente de sécurité civile.
19. Autorisation d'octroi de mandat à Sécurité civile Landry.
20. Acceptation de la lettre d'entente entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Mont-Joli.
21. Autorisation d'embauche d'un pompier à l'essai.
22. Autorisation pour l'inscription d'une recrue à la formation P1.

TRAVAUX PUBLICS

23. Autorisation de dépôt au programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP).

URBANISME

24. Assemblée publique de consultation du projet de règlement 2023-1494 modifiant le règlement 2017-1367 sur la démolition des immeubles.
25. Adoption du règlement 2023-1494 modifiant le règlement 2017-1367 sur la démolition des immeubles.

AFFAIRES NOUVELLES

26. Autorisation d'octroi de mandat à la firme Ostrada pour la préparation des plans et devis et surveillance des travaux pour la réfection des infrastructures des rues Ménard et Villeneuve.
27. Autorisation de mandat à Automation D'Amours pour la mise à niveau du SCADA.
28. Autorisation de signature d'une entente entre la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage et la Ville de Mont-Joli.
29. Autorisation de formation — Préposé à l'aqueduc.
30. Motion de félicitations pour le 25^e anniversaire de l'entreprise Anctil Électrique de Mont-Joli.
31. Autorisation d'adhésion à l'ordre des technologues professionnels du Québec.
32. Période de questions.
33. Clôture et levée de l'assemblée.

23.03.105 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU 6 ET 20 FÉVRIER 2023 À 20 H

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des procès-verbaux des séances du 6 et du 20 février 2023;

CONSIDÉRANT QUE, de ce fait, la greffière est dispensée d'en faire lecture en vertu de l'article 333 de la *Loi sur les Cités et Villes* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'adopter lesdits procès-verbaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 6 février 2023 à 20 h en sa forme et teneur.

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le procès-verbal du lundi 20 février 2023 à 20 h en sa forme et teneur.

23.03.106 ADOPTION DU BORDEREAU DES COMPTES À PAYER DE LA VILLE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité :

- ↳ que le conseil municipal autorise le paiement des comptes réguliers de la Ville de Mont-Joli au montant de 852 438,40 \$;
- ↳ et que le conseil ratifie le paiement des comptes préautorisés au montant de 804 657,19 \$.

ADMINISTRATION

23.03.107 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE QUITTANCE DANS LE DOSSIER DE 9212-6010 QUÉBEC INC.

CONSIDÉRANT QUE l'hypothèque consentie par la Ville de Mont-Joli à 9212-6010 Québec inc. le 31 octobre 2013 est à terme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit donner quittance totale et finale et consent à la radiation de ladite hypothèque enregistrée au registre foncier sous le numéro 20 369 867 le 1^{er} novembre 2013;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise Messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ladite quittance. Les frais du notaire sont à la charge de 9212-6010 Québec Inc.

23.03.108 AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉS PUBLIQUES AVEC HYDRO-QUÉBEC ET TELUS POUR LE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL DE LA RUE GEORGES-HENRI DE CHAMPLAIN

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise monsieur Martin Soucy, maire ou le maire suppléant ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint ou madame Kathleen Bossé, greffière à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli la servitude d'utilités publiques avec Hydro-Québec et Telus pour le développement résidentiel de la rue Georges-Henri De Champlain préparée par Me Nadia Heppell, notaire.

23.03.109 DEMANDE D'ACCOMPAGNEMENT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION PAR LE RESPONSABLE DU PLAN D'ACTION — RAPPORT D'AUDIT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'un plan d'action permet d'entreprendre de façon structurée la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport d'audit portant sur la gestion des demandes et des rétroactions, lequel a été publié par la Vice-présidence à la vérification de la Commission municipale du Québec en février 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli peut demander que le responsable du plan d'action qu'elle a désigné soit accompagné par la direction régionale du Bas-Saint-Laurent du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) pour l'élaboration et la réalisation de ce plan d'action;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité de demander à la direction régionale du Bas-Saint-Laurent du MAMH d'accompagner monsieur Joël Harrisson, le responsable du plan d'action désigné par la Ville de Mont-Joli pour l'élaboration et la réalisation du plan d'action.

FINANCES

23.03.110

APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX VERSION 5 DANS LE CADRE DU PROGRAMME TECQ 2019-2023

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que :

- La Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligeant découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;
- La Ville de Mont-Joli approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation des travaux version no 5 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;
- La Ville de Mont-Joli s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

La Ville de Mont-Joli atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 5 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

23.03.111

AUTORISATION DE PAIEMENT DES QUOTES-PARTS À LA MRC DE LA MITIS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli doit verser un montant de 1 460 700,22 \$ à la Municipalité régionale de comté de La Mitis représentant sa contribution pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut payer ses quotes-parts en plusieurs versements :

Le 15 mars 2023	486 900,07 \$
Le 15 juin 2023	486 900,08 \$
Le 15 septembre 2023	486 900,07 \$

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise les paiements des quotes-parts ci-haut mentionnées de l'année 2023 à la Municipalité régionale de comté (MRC) de La Mitis selon l'échéancier. Cette contribution est consentie en retour des services dispensés par la MRC :

- Administration et service de l'aménagement
- Cour municipale
- Transport collectif et adapté
- Enfouissement des matières résiduelles
- Incendie — sécurité régionale
- Génie
- Recyclage
- Écocentre
- Informatique

23.03.112

AUTORISATION DE VERSEMENT DES DONS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a reçu des demandes de soutien financier qui ont été analysées par les personnes responsables, lesquelles ont formulé une recommandation aux membres du conseil ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité d'autoriser le versement des dons suivant:

Organisme	Objet	Don
Centre de formation professionnelle Mont-Joli	Gala méritas	100 \$
Chevalier de Colomb	Souper-bénéfice	25 billets à 20 \$

23.03.113

AUTORISATION D'UNE DEMANDE DE CHANGEMENTS DC-A-019 DANS LE CADRE DU PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT INTÉRIEUR ET RÉFECTION DE L'ENTRÉE PRINCIPALE DE L'HÔTEL DE VILLE

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise la demande de changement suivante :

- DC— A-019 Infiltration fenêtre/réparation 1538,60 \$ plus taxes

23.03.114

AUTORISATION DE PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS SUPPLÉMENTAIRES À RIVE ARCHITECTURE — PROJET RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL-DE-VILLE

CONSIDÉRANT QUE le projet de rénovation de l'hôtel de ville a exigé des directives de changement;

CONSIDÉRANT QUE ces directives de changement émises par le surveillant de chantier étaient exclues du prix forfaitaire pour être facturables à un taux horaire;

CONSIDÉRANT QUE 15 modifications imprévues au chantier ont été demandées par la Ville de Mont-Joli;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le paiement d'un montant supplémentaire de 3 980 \$ plus les taxes à Rive architecture pour le projet de réaménagement de l'hôtel de ville.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

23.03.115

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE– RESSOURCE EN GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage se sont entendues sur le partage d'un (e) technicien (ne) en génie civil;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource veillera à répondre aux besoins des deux municipalités en matière de génie civil;

CONSIDÉRANT QUE les articles 569 et suivant du Code municipal et 468 et suivant de la Loi sur les Cités et Villes permettent aux municipalités de conclure une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage désirent se prévaloir du Volet 4 — Soutien à la Coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité afin d'obtenir les fonds pour cette ressource;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy et monsieur Joël Harrisson à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente de coopération intermunicipale avec la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

23.03.116

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE– RESSOURCE EN ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage se sont entendues sur le partage d'un (e) technicien (ne) en administration;

CONSIDÉRANT QUE cette ressource veillera à répondre aux besoins des deux municipalités en matière d'administration, finance et greffe;

CONSIDÉRANT QUE les articles 569 et suivant du Code municipal et 468 et suivant de la Loi sur les Cités et Villes permettent aux municipalités de conclure une entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage désirent se prévaloir du Volet 4 — Soutien à la Coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité afin d'obtenir les fonds pour cette ressource;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Martin Soucy et monsieur Joël Harrisson à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente de coopération intermunicipale avec la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

23.03.117

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR LE PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN GÉNIE CIVIL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage désirent présenter un projet pour le partage d'un (e) technicien (ne) en génie civil dans le cadre du volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli s'engage à participer au projet pour le partage d'un (e) technicien (ne) en génie civil et en assumer une partie des coûts;
- Le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil municipal accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

Le maire et le directeur des finances sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

23.03.118

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE COOPÉRATION INTERMUNICIPALE POUR LE PARTAGE D'UNE RESSOURCE EN ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage désirent présenter un projet pour le partage d'une ressource en administration dans le cadre du volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds des régions et ruralité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli s'engage à participer au projet pour le partage d'un (e) technicien (ne) en administration et en assumer une partie des coûts;
- Le conseil municipal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le conseil municipal accepte d'agir à titre d'organisme responsable du projet;

Le maire et le directeur des finances sont autorisés à signer tous les documents relatifs à cette demande d'aide financière.

LOISIRS

23.03.119

AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRAT DE GESTION PARASITAIRE

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs a fait un appel de soumission pour la gestion parasitaire de ses établissements;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été reçues à savoir :

- | | |
|------------------------|-------------------------------|
| • Maheu et Maheu | 4 610 \$ plus taxes par année |
| • Extermination Expert | 3 200 \$ plus taxes 2023 |
| | 3 700 \$ plus taxes 2024 |

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du service des loisirs, monsieur Roch Nadeau ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal octroie le contrat de gestion parasitaire à Extermination Expert.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

23.03.120

ACCEPTATION DU RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANGÈLE-DE-MÉRICI À L'ENTENTE DE SÉCURITÉ CIVILE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici désire se retirer de l'entente de sécurité civile;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici s'est retirée du regroupement incendie de la Région de Mont-Joli pour joindre celui de Price;

CONSIDÉRANT QU'une facture a été émise en fonction des heures utilisées prévues à l'entente et que la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici s'engage à payer;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de la Ville de Mont-Joli accepte ce retrait de l'entente de sécurité civile par la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici.

23.03.121 AUTORISATION D'OCTROI DE MANDAT À SÉCURITÉ CIVILE LANDRY

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi d'un mandat de services professionnels à Sécurité civile Landry pour la préparation et la tenue d'un exercice de centre de coordination municipal pour une mise en situation réelle à l'aéroport, et ce, au coût de 2 300 \$. Les frais de transport, de repas et d'hébergement seront partagés entre la Ville de Mont-Joli et la Régie de l'aéroport régional de Mont-Joli.

23.03.122 ACCEPTATION DE LA LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE DE MONT-JOLI

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la lettre d'entente entre la Ville de Mont-Joli et le syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale de Mont-Joli concernant la distance entre le lieu de résidence et la caserne de 10 kilomètres qui permet aux pompiers d'intervenir dans les délais requis lors des appels pour les interventions d'urgence. Par la présente résolution, le conseil autorise madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et de l'urbanisme et/ou monsieur Robert Roger, directeur du service incendie à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ladite entente.

23.03.123 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER À L'ESSAI

Il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de monsieur Robert Thibault à titre de pompier pour la caserne de Saint-Donat. Monsieur Thibault sera assujéti à la convention collective du syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Mont-Joli et aura une période de probation d'un an, et ce, à compter du 7 mars 2023.

23.03.124 AUTORISATION POUR L'INSCRIPTION D'UNE RECRUE À LA FORMATION P1

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inscription à la formation P1 de monsieur Benjamin Willms. Le coût de l'inscription à la formation est assuré par le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique.

TRAVAUX PUBLICS

23.03.125 AUTORISATION DE DÉPÔT AU PROGRAMME POUR L'ÉLABORATION DES PLANS DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE (PEPPSEP)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli désire présenter une demande individuelle au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre du Programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise ce qui suit :

- Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- Que le conseil municipal autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du PEPPSEP;
- Que monsieur Philippe Marin, directeur du service des travaux publics soit autorisé à signer et à déposer tous les documents relatifs à la demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de protection des sources d'eau potable dans le cadre du PEPPSEP.

URBANISME

23.03.126 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2023-1494 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-1367 SUR LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES

Monsieur Alain Thibault, tient une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement 2023-1494 modifiant le règlement 2017-1367 sur la démolition des immeubles.

23.03.127 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-1494 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2017-1367 SUR LA DÉMOLITION DES IMMEUBLES

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal adopte le règlement 2023-1494 modifiant le règlement 2017-1367 sur la démolition des immeubles.

AFFAIRES NOUVELLES

23.03.128 AUTORISATION D'OCTROI DE MANDAT À LA FIRME OSTRADA POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX POUR LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DES RUES MÉNARD ET VILLENEUVE

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics a procédé à un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE deux firmes ont présenté des soumissions qui ont été analysées par un comité de sélection;

Firme	Coefficient	Prix
• Ostrada	7 375	187 121,81 \$ taxes incluses
• Stantec	4,01	351 218,88 \$ taxes incluses

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du mandat à la firme Ostrada, et ce, au prix de 187 121,81 \$ taxes incluses.

23.03.129 AUTORISATION DE MANDAT À AUTOMATION D'AMOURS POUR LA MISE À NIVEAU DU SCADA

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics doit renouveler le système de surveillance du procédé des stations de traitement d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif est d'assurer la pérennité du système et d'éviter des pannes prolongées en raison de la désuétude des pièces et des programmes;

CONSIDÉRANT QUE la firme Automation D'Amours est le fournisseur de service depuis le début de la mise en service de la station de traitement;

CONSIDÉRANT QU'il y aura une majoration des coûts en mars et que la Ville désire profiter du prix actuel;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'octroi du mandat pour la mise à niveau du SCADA à Automation D'Amours au montant de 67 471,58 \$ taxes incluses.

23.03.130 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE ET LA VILLE DE MONT-JOLI**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli et la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage se sont entendues sur le partage des ressources humaines et matérielles en matière de travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'un protocole a été établi afin d'encadrer le partage de ces ressources;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise messieurs Martin Soucy, maire et Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli cette entente.

Le conseil municipal a pris connaissance et approuve le protocole tel que soumis.

23.03.131 **AUTORISATION DE FORMATION — PRÉPOSÉ À L'AQUEDUC**

Il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'inscription de monsieur Martin Guénette, PAE à une formation *OPA — Préposé à l'aqueduc* du Programme de qualification des opérateurs en eau potable pour l'obtention de sa certification, et ce, au coût de 1480 \$ plus les taxes. Cette formation de 56 heures est dispensée en ligne du 17 au 28 avril prochains.

23.03.132 **MOTION DE FÉLICITATIONS POUR LE 25^E ANNIVERSAIRE DE L'ENTREPRISE ANCTIL ÉLECTRIQUE DE MONT-JOLI**

En 2023, l'entreprise Anctil Électrique de Mont-Joli célèbre sa 25^e année d'opération. Ce fleuron mont-jolien est dirigé par Monsieur Serge Anctil et a réalisé au cours de ce quart de siècle, plusieurs projets de construction et de rénovation d'envergure dans son domaine d'expertise lui permettant de rayonner tant sur le territoire de notre ville, que dans La Mitis, qu'au Bas-St-Laurent et qu'en Gaspésie.

Depuis quelques années, les fils de monsieur Anctil soient Jean-François et Sébastien, se sont joints à lui permettant ainsi de préparer la relève de l'entreprise.

Le 4 février dernier, la Ville de Mont-Joli a assisté à une soirée reconnaissance en l'honneur de cette entreprise au Centre colombien de Mont-Joli. À cette occasion, une reproduction de l'une des fresques de Mont-Joli a été remise à la famille Anctil à titre d'appréciation de leur implication et dévouement commercial sur notre territoire.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseil Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal dépose une motion de félicitations à l'entreprise Anctil Électrique pour ses 25 ans d'opérations. Par la même résolution, le conseil ratifie les frais de représentation au montant de 100 \$ de monsieur Martin Soucy, maire et de monsieur Denis Dubé, conseiller du district 6 pour leur présence à cet événement.

23.03.133 **AUTORISATION D'ADHÉSION À L'ORDRE DES TECHNOLOGUES PROFESSIONNELS DU QUÉBEC**

Il est proposé par la conseillère Annie Blais appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'adhésion de monsieur Philippe Marin, directeur du service des travaux publics à l'Ordre des technologues professionnels du Québec, et ce, au coût de 499 \$ plus les taxes.

23.03.134 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur Roger Boudreau demande si les ressources des ententes avec St-Joseph-de-Lepage sont déjà en place?

Monsieur Soucy répond que non, qu'elles seront embauchées lorsque nous aurons reçu les subventions qui s'y rattachent.

23.03.135

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 34 il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière